



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



COMMUNIQUE DE PRESSE

Face aux recommandations de l'IPBES, la France n'a plus d'excuse pour ne pas se mettre enfin sur la bonne trajectoire

Le rapport de l'IPBES confirme les alertes d'études scientifiques depuis plus de 150 ans, et qui se multiplient depuis 20 ans. Ici le constat d'un effondrement des populations d'insectes de 80% jusque dans le cœur des espaces naturels(1), là celui des oiseaux des champs de 30% en quinze ans seulement(2). Avec la diversité biologique métropolitaine et ultramarine dont elle est responsable, avec sa présence sur les océans mondiaux, la France doit se donner les moyens d'une politique ambitieuse. Elle ne peut plus laisser grignoter les acquis de 70 ans de protection par des régressions successives sous prétexte d'économie ou de simplification.

La pression humaine croissante sur la biodiversité a en effet de graves conséquences, de plus en plus importantes, sur la qualité de vie des citoyens et sur l'économie. L'absence de prise en compte de la biodiversité coûte aux Françaises et aux Français, et en premier lieu aux plus vulnérables, beaucoup plus cher que l'action. La France a bien quelques raisons de satisfaction comparativement à d'autres pays : pourcentage d'aires protégées terrestres et marines, adoption de la loi puis du plan biodiversité, stratégie contre la déforestation importée... Mais elle doit désormais changer de paradigme, car nous savons d'ores et déjà que les objectifs d'Aichi seront loin d'être atteints.

Nos associations préconisent donc cinq types d'actions.

1/ Intensifier la politique en faveur de la biodiversité

La France doit se doter d'une ambitieuse stratégie interministérielle, pour les espèces protégées comme pour la biodiversité ordinaire. Elle doit faire l'objet d'un suivi avec des mesures de résultats effectifs. Elle pourrait être l'objet du Conseil de défense écologique animé par le président de la République afin de veiller à l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les décisions de chacun des ministères.

La France doit plaider, au sein du Conseil Européen, pour une position forte de l'Union Européenne au cours de la COP15 pour une ambition internationale assortie d'engagements pris par chaque État et bâtir les financements correspondants avec ses alliés et dans les différents secteurs.

La création d'espaces naturels protégés (parcs nationaux et réserves naturelles notamment) et la protection des espèces (listes de protection, plans nationaux de sauvegarde) ont fait ponctuellement leurs preuves. Des espèces autrefois rares ont pu revenir. Malheureusement de nombreuses autres, autrefois courantes, se sont raréfiées. La France doit urgemment :

- être garante du respect de la réglementation existante,
- mettre en œuvre des mesures contraignantes de conservation,
- augmenter significativement le nombre et la superficie des aires protégées,

- mettre en place de nouvelles aires marines protégées et organiser le suivi de ces espaces,
- connecter les espaces naturels protégés terrestres et maritimes, par des continuités écologiques diurnes et nocturnes,
- protéger intégralement certaines espèces figurant sur les listes rouges UICN (oiseaux, mammifères...) en arrêtant immédiatement leur chasse, pêche, piégeage.

2/ Organiser la transition agro-écologique

De vastes surfaces agricoles intensives sont devenues des déserts biologiques. La France doit résolument s'engager dans une transition agroécologique sur son territoire en conditionnant systématiquement tous les financements nationaux ou européens à l'agriculture. La France doit notamment :

- peser sur les négociations de la Politique agricole commune pour que les aides soient attribuées en fonction des services réels rendus à l'environnement et à sa protection, ou des coûts occasionnés à la société pour le restaurer,
- plaider pour une répartition des financements plus équilibrée et plus transparente entre la production agricole et la préservation des services écosystémiques, entre les différents types d'agricultures selon leur bilan environnemental,
- accompagner la transition vers une agriculture non dépendante des pesticides,
- soutenir le développement de l'agriculture biologique, de la permaculture, de l'agriculture urbaine.

3/ Modifier la politique fiscale

La transition vers un développement durable nécessite une réforme en profondeur de la politique fiscale. La France doit impérativement :

- supprimer les financements néfastes à la biodiversité,
- développer les mesures de dissuasion de type « pollueur-payeur », et les faire appliquer,
- créer un outil de financement des objectifs pour la biodiversité à la hauteur des besoins,
- inciter les comportements vertueux (paiements pour services environnementaux sous conditions de résultats mesurés),
- vérifier, pour toute nouvelle décision publique ou privée, qu'elle n'est pas en contradiction avec les objectifs stratégiques fixés pour la biodiversité.

4/ Organiser la pédagogie en direction des acteurs privés et du public

La France doit :

- développer de vastes campagnes de communication et sensibilisation pour rappeler qu'une bonne qualité de vie dépend de la nature,
- inclure fermement dans tous les programmes scolaires les questions liées à la connaissance et à l'érosion de la biodiversité,
- soutenir toutes les bonnes pratiques individuelles,
- promouvoir des modes de vie économes en ressources et en espace,
- favoriser les aménagements urbains qui soutiennent la biodiversité et prennent en compte les risques liés à sa dégradation.

5/ Innover dans la gouvernance

La biodiversité est le parent pauvre des politiques publiques. Il est plus que temps pour la France :

- de placer les enjeux de biodiversité dans toutes les instances au même niveau que ceux du dérèglement climatique,
- d'instaurer une gouvernance multi-acteurs, nationale et territoriale,
- organiser le suivi des contributions et des résultats ministériels par le Conseil de défense écologique.

Pour Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO : « Que les pouvoirs publics ne s'inquiètent pas de la disparition des espèces dans les années 1980, c'était un manque d'anticipation. Qu'ils n'en tiennent pas compte dans les années 1990, c'était déjà plus inquiétant. Qu'ils ne prennent pas la mesure de l'effondrement du vivant dans les années 2010, c'était inconscient. Qu'ils n'en tiennent toujours pas compte en 2020, avec le niveau de connaissance acquis, ce serait un crime contre l'humanité ».

Bernard Chevassus-au-Louis, président d'Humanité et Biodiversité : « Les conclusions de la communauté scientifique mondiale nous alertent sur l'érosion de la biodiversité, mais nous offrent aussi les pistes d'actions pour éviter la catastrophe. Nous attendons maintenant des décideurs politiques et économiques qu'ils s'en saisissent et passent à l'action ! L'érosion de la biodiversité n'est pas une fatalité. On sait que lorsque des politiques responsables et dotées de moyens adéquats sont mises en place, la reconquête de la biodiversité est possible. C'est par exemple le cas, sous l'impulsion de directives européennes, pour les milieux aquatiques. Le nombre d'espèces de poissons dans la Seine en aval de Paris a été multiplié par 10 en 50 ans ».

Marc Giraud, porte-parole de l'ASPAS : « Face à la 6ème extinction de masse, la France reste apathique. Moins de 1 % du territoire français est dédié à la nature sauvage (parcs nationaux, réserves naturelles, réserves de biosphère intégrales, etc.). Et même dans ces espaces préservés, la chasse, l'exploitation forestière ou agricole sont le plus souvent autorisées. Les espèces protégées, elles, ne le sont qu'à condition de ne pas déranger, le loup en est l'exemple le plus criant. Aujourd'hui, il n'y a plus d'espaces et d'espèces sérieusement préservés dans l'Hexagone. Nous attendons que l'État prenne des décisions concrètes et rapides pour protéger le peu qu'il reste et créer de nouveaux espaces naturels dignes de ce nom ».

Rémi Luglia, président de la SNPN : « Depuis 150 ans les savants français et internationaux ne cessent d'alerter sur la dégradation de la nature, à partir de données et d'études scientifiques solidement documentées. Nos dirigeants doivent saisir l'enjeu vital de cette perte de biodiversité, et appliquer des mesures fortes. Les jeunes générations, dont l'avenir est en jeu, en sont, elles, conscientes, et l'exigent. »

Anne-Marie Ducroux, présidente de l'ANPCEN : « Nos paysages diurnes et nocturnes sont un patrimoine commun de la nation et chacun a le devoir de préserver l'environnement dit la loi. Alors verrons-nous au 21ème siècle, de nos yeux, une mobilisation politique et sociétale à la hauteur des enjeux et des conséquences de la disparition de la biodiversité pour la société ? Scientifiques et associations ont lancé toutes les alertes. Ne laissons pas aux seuls phénomènes visibles le droit de cité en abandonnant les disparitions irréversibles dans la nature, invisibles ou silencieuses. »

Jacques Beall, vice-président de Surfrider : « L'année 2019 est cruciale au niveau international pour que nous, responsables politiques, organisations et citoyens, changions de paradigme sur notre manière de « gérer la planète » et la biodiversité : le rapport de l'IPBES d'aujourd'hui ; le G7 en août à Biarritz avec à l'agenda l'environnement, la biodiversité et l'océan ; le rapport spécial Océan et Cryosphère en septembre. Il est urgent pour la France de sortir des positions convenues et de montrer enfin un réel engagement pour la biodiversité : les solutions sont là, il faut les prioriser en mettant en face les moyens et les accompagnements nécessaires y compris dans les Outre-mer. MakeOurBiodiversityGreatAgain ! »

1) <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0006320718313636>

2) <https://lejournal.cnrs.fr/articles/ou-sont-passees-les-oiseaux-des-champs>